

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est exact.

M. DOUGLAS (Weyburn): L'engagement portait que les hommes conscrits dans ce pays ne seraient pas envoyés en dehors du Canada ou de ses eaux territoriales. Ainsi, l'engagement dont le Gouvernement veut se faire délié n'a pas trait aux hommes mais à la disposition des recrues obtenues par une méthode particulière. La logique de cette attitude me semble bien simple. Le Gouvernement rendrait la chose parfaitement claire en acceptant l'amendement et en ajoutant les mots "sur tout théâtre de guerre". Ceci démontrerait bien que l'engagement avait trait à la conscription des hommes pour le service outre-mer, et que c'est bien d'un engagement particulier que le Gouvernement demande à être délié, à savoir l'engagement de ne pas conscrire des hommes pour le service en dehors du Canada.

Puis-je ajouter un mot avant de reprendre mon siège, au sujet du second point compris dans l'amendement proposé par l'honorable représentant de Macleod. Comme plusieurs autres honorables députés qui ont discuté la question, je m'intéresse vivement au plébiscite. Je m'inquiète beaucoup de ce que sera la répercussion, s'il est rejeté, non seulement sur le moral des Canadiens mais aussi sur les autres membres des nations unies. Je crois que ce serait une des choses les plus épouvantables qui pourrait nous arriver au cours de la présente guerre. Pour ma part, je m'efforcerais certainement de toutes manières à le faire approuver partout où j'ai quelque influence.

Le Gouvernement lui-même peut faire plus que tout autre groupe pour inciter le peuple à voter affirmativement lors du plébiscite. Il y a, me semble-t-il, une initiative qu'il pourrait prendre fort efficacement. Avant la tenue du plébiscite, le premier ministre pourrait annoncer au peuple canadien qu'il est disposé à promettre solennellement que s'il survient quelque événement de nature à mettre le Gouvernement dans la nécessité de présenter à la Chambre une loi de conscription pour le service outre-mer, le Gouvernement ne prendra pas ce parti sans recourir en même temps à une politique plus rigoureuse que celle qu'il a suivie jusqu'ici quant à la conscription des richesses accumulées et à la mobilisation des industries et des institutions financières du pays. Un tel engagement solennel pris par le premier ministre ferait plus pour assurer un vote affirmatif considérable que les efforts de tout groupe de particuliers, quels que pussent être l'enthousiasme et l'activité de ces gens.

M. ROY: Je désire faire quelques remarques au sujet du texte de la question qui sera posée au peuple canadien lors du plébiscite. Prenant hier soir la parole sur l'amendement proposé par l'honorable député de Macleod (M. Hansell), le premier ministre a reconnu que nous avions déjà de fait comme de droit toutes les méthodes voulues pour le recrutement et la mobilisation du capital humain, mais il a déclaré que l'objet du Gouvernement en tenant le plébiscite est de se faire libérer de ses engagements à l'égard de la conscription pour le service outre-mer. Il a fortement insisté sur ce point, et il me semble qu'aujourd'hui il s'agit plutôt de savoir où les hommes serviront que de déterminer la manière dont se fera la mobilisation. Par conséquent, la question qui figurera sur le bulletin de vote servirait assurément mieux les fins que l'on vise et elle se trouverait posée d'une façon plus franche si elle revêtait la forme proposée dans l'amendement. Néanmoins, comme je m'oppose au principe du bill, je regrette de dire que je voterai contre l'amendement et contre la motion principale.

M. LACOMBE: Monsieur le Président, le Gouvernement pourrait facilement faire imprimer sur le bulletin de vote la question suivante:

Etes-vous en faveur de la conscription pour le service outre-mer?

On pourrait voter affirmativement ou négativement.

Je voterai contre le principe du bill. Je voterai aussi contre l'amendement proposé par l'honorable député de Macleod. J'ai toujours combattu la conscription pour le service outre-mer et cette mesure est un acheminement vers la conscription. L'amendement de l'honorable député n'améliore pas la situation. Il ne synthétise pas le bulletin de vote inclus dans le projet de loi. Malgré toute la bonne foi de l'honorable député, le bulletin de vote réservé à l'électeur, tel qu'amendé, serait encore plus long que celui qui apparaît au projet. D'ailleurs, je proteste encore une fois contre la mesure du gouvernement et contre l'amendement. J'ai toujours combattu la conscription et j'y demeure opposé de toutes mes forces.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le comité est saisi d'un amendement. Le Président voudrait-il en donner lecture?

M. le PRÉSIDENT: M. Hansell a proposé d'ajouter au bulletin de vote les mots; "sur tout théâtre de guerre".

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour ce qui est, tout d'abord, de la question elle-même, permettez-moi de dire que la teneur a fait le